



Les données publiques dans le domaine de la santé suscitent beaucoup d'intérêt, tant sur le plan économique que social. Ces informations comme leurs producteurs sont multiples, mais elles sont aussi parmi les plus délicates à exploiter... » p. 5

■ Stratégie de publication de la RMN-GP : entretien avec Valérie Vesque-Jeancard



La directrice générale déléguée présente la stratégie de publication de l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais... » p. 2

■ COEPIA : panorama des travaux en cours... » p. 7

■ Un outil d'aide à la décision de publier pour les administrations... » p. 8

■ Data Culture : un guide pour l'ouverture des données du secteur culturel... » p. 10

■ Corée du Sud : championne de l'administration électronique... » p. 11

■ Agenda des travaux... » p. 8

■ Suivi des recommandations... » p. 9

■ Initiatives... » p. 12

■ À lire... » p. 12





© Collection Rmn-GP - Photo Mirco Magliocca

La stratégie de publication de la RMN-GP : entretien avec Valérie Vesque-Jeancard

Un peu plus de deux ans après la fusion de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais, la directrice générale déléguée de la RMN-GP nous explique les enjeux, les réalisations et les défis de la politique de publication de cet éditeur public.

■ **Après la fusion entre la RMN et le Grand Palais, quel est le rôle du nouvel établissement public en matière de publication ?**

V.V.J. : La RMN-Grand Palais a pour mission essentielle de diffuser le patrimoine muséographique, et en particulier les collections nationales. À ce titre, le [décret de création du nouvel établissement](#) précise qu'il a notamment pour mission « d'éditer et de diffuser, par tous moyens et sur tous supports, des ouvrages et des produits dérivés liés, notamment, aux collections nationales et d'en assurer la diffusion commerciale ». La publication est donc réaffirmée comme un pilier essentiel des activités de notre maison.

■ **Quelles sont les principales évolutions qu'a connues votre activité de publication au cours de ces dernières années ?**

V.V.J. : Depuis sa création, le 16 avril 1895, et jusqu'au tournant des années 2000, la Réunion des

musées nationaux a eu la charge prestigieuse d'éditer l'intégralité des publications et des catalogues des musées nationaux. La constitution des différents établissements publics muséaux et notre reconfiguration en établissement public industriel et commercial nous ont fait passer depuis cette date du statut d'éditeur obligatoire des musées nationaux à celui d'éditeur choisi.

« La publication est réaffirmée comme un pilier essentiel des activités de notre maison »

La confrontation à la concurrence et à l'exigence de nos partenaires a naturellement fait progresser notre maison. Nous avons amélioré nos marges et la qualité de nos publications. Nous avons mis en place une direction artistique, qui permet d'unifier l'ensemble de la production et de créer une marque. Nos fabricants ont augmenté le degré d'exigence lors du renouvellement de nos marchés imprimeurs.

■ **Quelle est aujourd'hui la politique de publication de la RMN-GP ?**

V.V.J. : Depuis 2011, nous avons fait le choix d'une production éditoriale restreinte, portant essentiellement sur les expositions produites par notre établissement (sur nos sites propres ou dans d'autres musées) et marquée par la diminution progressive de la ligne dite « beaux livres », c'est-à-dire non liée à l'actualité culturelle, dont nous pensons qu'elle relève mieux des missions de nos confrères privés.

L'exploitation des espaces rénovés du Grand Palais a permis d'expérimenter de nouvelles approches, notamment autour de la photographie ; le succès de l'exposition Helmut Newton ou celui annoncé de la rétrospective Raymond Depardon (automne 2013) nous ont permis d'innover en termes de photogravure et de format.



Notre action en région est aujourd'hui soutenue : la RMN-GP a maintenu et renforcé sa contribution d'éditeur public auprès des musées à statut SCN et nous avons eu l'honneur, en tant que coproducteur des expositions de Marseille Provence 2013 ou de Normandie impressionniste, de réaliser plusieurs catalogues.

Pour chacun de nos titres, nous mettons un soin particulier à concilier les attentes du public avec les exigences de nos partenaires. En 2012, nous avons en particulier travaillé à contenir les prix de vente afin de les adapter à la baisse du pouvoir d'achat.

Il faut enfin souligner que notre activité éditoriale garde une importante partie scientifique. Ainsi, la RMN-GP occupe une place pionnière dans le domaine de l'édition de catalogues raisonnés en ligne depuis 2004, date de parution du catalogue des chefs-d'œuvre de la collection Grandidier des céramiques chinoises du musée national des Arts asiatiques-Guimet, suivi par celui des décors sculptés extérieurs du château de Versailles en 2005. Gratuits, les catalogues en ligne ont pris le relais des coûteux supports papiers qui constituaient jusqu'ici la mémoire des collections publiques. Leur diffusion effective en a été décuplée.

■ Quel est le résultat de vos activités de publication ?

V.V.J. : En 2012, nous avons fait le choix d'un resserrement significatif du nombre de nouveautés : 54 contre 105 en 2011. Malgré cette contraction de notre production, notre chiffre d'affaires s'est stabilisé à un niveau équivalent à celui de 2011 et nos marges se sont améliorées.

En termes plus qualitatifs, si l'on peut apprécier la tenue scientifique d'un livre, la qualité de restitution de ses chroniques, le grammage du papier ou encore la pertinence du propos, c'est *in fine* le nombre d'exemplaires vendus qui dira s'il a trouvé ses lecteurs.

À cet égard, en matière de catalogues, qui sont la mémoire, la trace d'une exposition, notre pari est aujourd'hui de les diffuser aussi hors les murs, de gagner de nouveaux publics, y compris ceux qui n'auraient pas pu visiter l'exposition. Depuis près de deux ans, notre nouveau diffuseur-distributeur nous a permis d'affiner nos mises en place dans les librairies traditionnelles et de faire basculer les équilibres de répartition des ventes d'ouvrages. Ainsi, *Picasso et les maîtres* (2008) s'était vendu à 80% dans la librairie du Grand Palais, *Monet* (2010) à 70%. La moitié des ventes des catalogues *Hopper* (2012) s'est faite dans les réseaux des enseignes traditionnelles. Notre objectif est de maintenir cet équilibre pour l'ensemble de nos publications. Il suppose un travail très suivi d'anticipation des livraisons et des réassorts auquel nos équipes sont désormais rompues. La réaction du public sera notre meilleure évaluation.

■ La RMN-GP met déjà en œuvre une comptabilité analytique validée, comme le prescrit la circulaire du 29/03/2012 pour les éditeurs publics institutionnels avant la fin 2013 : comment se caractérise-t-elle ?

V.V.J. : L'établissement a depuis de nombreuses années mis en place une comptabilité analytique. Il importait de distinguer les publications dites « scientifiques », c'est à dire financées par une subvention du ministère de la Culture et de la Communication, des publications dites « commerciales » et donc tenues à minima à l'équilibre. Ces dernières constituent la majorité de notre production. La répartition du chiffre d'affaires entre les publications scientifiques et les publications commerciales est respectivement de 5 % et de 95 %. Par-delà ses missions et son statut, la RMN-GP est donc essentiellement un éditeur de nature privée.

Valérie Vesque-Jeancard

Ancienne élève de l'École polytechnique et de l'École nationale des Ponts et chaussées, titulaire d'un DEA d'économie, Valérie Vesque-Jeancard a consacré la première partie de sa carrière aux questions internationales. D'abord en charge de projets d'aide au développement à la Banque mondiale à Washington (1992/93), elle rejoint ensuite la direction des relations économiques extérieures du ministère de l'Économie où elle poursuivra cette action, puis se consacrera à l'analyse du risque-pays et au soutien des entreprises françaises exportatrices ou investissant à l'international (1994/2001). Rapporteur à la 7^e chambre de la Cour des comptes de 2001 à 2005, Valérie Vesque-Jeancard y auditera plusieurs politiques et organismes publics relevant des secteurs de l'environnement, des transports et de l'agriculture.

Elle rejoint début 2006 le secteur de la culture, dans lequel elle exerce jusqu'à ce jour. À la Bibliothèque nationale de France, elle est directrice générale adjointe, en charge des affaires juridiques, financières, immobilières et des ressources humaines (2006-2010). Elle est appelée ensuite au ministère de la Culture et de la Communication pour occuper les fonctions de directeur d'administration centrale, secrétaire général adjoint du ministère (2010-2011). Depuis mars 2011, Valérie Vesque-Jeancard est directrice générale déléguée de la Réunion des musées nationaux-Grand Palais.

Ce suivi analytique fin est pour nous un précieux outil. Son historique permet dans un premier temps de prévoir les retombées économiques d'un titre, d'envisager les volumes de vente (et donc du tirage) et d'adapter le calibrage de l'ouvrage en conséquence. Dans un second temps, il donne la possibilité de mesurer le succès ou l'insuccès effectif du titre, d'en comprendre les raisons et d'en tirer des leçons pour l'avenir.

...

■ **Comment la RMN-Grand Palais se positionne-t-elle en matière de développement des usages numériques ?**

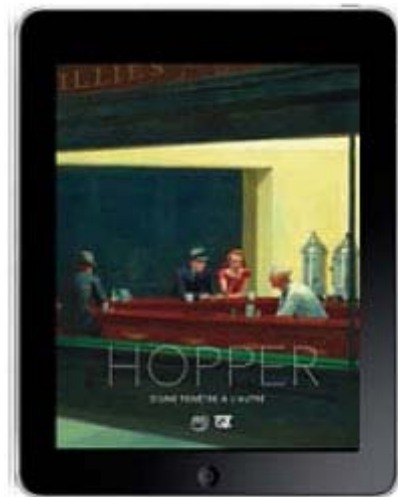
V.V.J. : L'e-édition est un marché naissant dont le modèle économique reste encore à trouver, mais dans lequel il est important d'investir. Nous avons fait le choix d'expérimenter et de développer notre offre pour susciter de nouveaux usages et accroître la demande.

La RMN-GP est ainsi un e-éditeur (éditeur numérique) à part entière, travaillant en synergie avec les éditions classiques d'une part et se projetant au rythme des évolutions et des développements numériques, de l'autre. Notre département du multimédia anime une quinzaine de sites internet, qui ont réuni plus de 13 millions de visiteurs en 2012.

En synergie avec les éditions physiques, la RMN-GP édite par ailleurs systématiquement les albums des expositions en format numérique (17 applications et 14 audio-guides ont ainsi été réalisés en 2011-2012).

Avec l'édition numérique, la RMN-GP est également capable d'enrichir les visites et d'éditer des applications innovantes pour smartphones ou tablettes. À ce titre, l'application Hopper a été un vrai succès, avec près de 10 000 téléchargements payants. Pour notre exposition Dynamo, actuellement à l'affiche, nous invitons le public à prendre des photographies des œuvres et les publier instantanément.

Nous sommes persuadés qu'il est essentiel, pour la démocratisation de la culture, que le public puisse plus largement s'approprier les œuvres. Un projet phare verra à cet effet le jour vers la fin de 2013 : la Photothèque Universelle.



L'application *Edward Hopper, d'une fenêtre à l'autre*, coproduite par la RMN-GP et le CNL, est restée 5 jours consécutifs en tête des ventes sur l'appstore.

Cette base de publication numérique permettra d'ouvrir les fonds photographiques de notre Agence aux usages numériques actuels, avec une plateforme d'API associée. Pour les spécialistes de l'art, nous allons aussi prochainement refondre nos catalogues scientifiques en une nouvelle plateforme ouverte pour prêter leurs données à de larges usages numériques. ■

La RMN-GP en bref

▶ **EPIC** créé en janvier 2011 de la fusion de la RMN, organisme séculaire en charge de la mutualisation des activités des musées nationaux, et de l'établissement public du Grand Palais des Champs-Élysées

▶ La RMN-GP a en charge la programmation, l'exploitation et la gestion du **Grand Palais** (dont elle est affectataire par décret) et du **Musée du Luxembourg** (DSP du Sénat depuis 2010).



▶ **1 100** collaborateurs

▶ Plus de **40 sites d'implantation** dans les musées

▶ Budget annuel de **150 millions d'euros** (15 % de subvention de l'État, 85 % de ressources propres)

▶ C'est un **opérateur culturel multi-activités au profit des musées** nationaux, et plus généralement des musées de France :

- production de grandes expositions (plus d'une vingtaine par an au Grand Palais, au Musée du Luxembourg et dans divers musées nationaux et territoriaux)
- médiation culturelle (110 conférenciers salariés)
- éditions papier, audiovisuelle et numérique
- édition de produits dérivés et gestion de librairies-boutiques (plus de quarante dans divers musées partout en France, du musée de la préhistoire aux Eyzies au musée du Louvre)
- agence photographique exerçant à la fois une mission patrimoniale de couverture photographique des collections nationales et une mission commerciale de diffusion (2^e agence de photos d'art en Europe)
- activités d'accueil et de billetterie (dans certains musées nationaux)

TRAVAUX DU CONSEIL

Les données publiques de santé : comment améliorer l'accès et la réutilisation ?

Le COEPIA a lancé il y a quelques mois une réflexion sur le potentiel économique et social que recouvrent l'accès et la réutilisation des données publiques dans le domaine de la santé. Quelques éléments introductifs sur ce sujet aux enjeux multiples et délicats.



L'accès et la réutilisation des données de santé a fait l'objet d'un vif débat relayé par les médias au début de l'année, en particulier autour des données gérées par la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) dans le Système d'information inter-régimes de l'Assurance maladie (SNIIRAM) : à l'occasion des affaires du Mediator ou de la pilule Diane 35, des voix se sont élevées pour savoir si l'accès à ces données aurait pu permettre d'éviter des scandales sanitaires.

Santé publique, information et prévention, maîtrise des dépenses de santé, services aux citoyens, mais aussi développement économique : l'information du patient et du citoyen en général en matière de santé s'avère être un sujet à fort enjeu. Les difficultés soulevées ne le sont pas moins, qu'il s'agisse d'assurer la protection de la vie privée des patients et du secret médical, d'encadrer les usages au plan éthique ou encore de maîtriser la complexité technique de ces bases de données.

En ce qui le concerne, le COEPIA avait décidé dès 2011 de travailler sur le thème des données à fort potentiel économique et social, notamment les données de santé, identifiées comme présentant un intérêt tout particulier pour les citoyens.

Une offre publique d'information de santé riche mais dispersée

L'offre publique en matière d'information de santé apparaît très riche et diversifiée : données statistiques sanitaires et sociales, bonnes pratiques de soins, information médicale, qualité et activité des établissements de santé, données sur les séjours dans les hôpitaux, sur l'état de santé de la population, notices et brochures, avis d'autorités, rapports et études... Les acteurs publics produisant ou diffusant ces informations sont eux-mêmes nombreux : ministère de la Santé, CNAM, Haute Autorité de Santé (HAS), Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATI), Agence nationale de sécurité du médica-

ment et des produits de santé (ANSM), agences régionales de santé (ARS), organismes de recherche...

Le citoyen peut chercher de l'information de santé pour diverses raisons : conseil en matière de prévention, information sur les pathologies, notices de médicaments, tarifs de l'offre de soins, taux de remboursement, offre et qualité des établissements de santé, alertes sanitaires, etc.

« De l'information du patient à la démocratie sanitaire »

Le COEPIA a entendu Robert Picard, ingénieur général des mines, et Antoine Vial, expert en santé publique, présenter le rapport qu'ils ont établi pour le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET) en septembre 2012 et intitulé *De l'information du patient à la démocratie sanitaire : enjeux et conditions d'un usage efficient des technologies*.

...

Leur rapport souligne que l'abondance d'informations d'origine publique ne fait pas l'objet d'une mise en cohérence d'ensemble, même si la HAS est chargée de la coordination de l'information du patient à côté de l'Assurance maladie. Il s'interroge également sur l'accessibilité de ces informations pour les citoyens, l'offre étant dispersée et pas toujours en adéquation avec leur capacité de compréhension. Un constat analogue avait déjà été dressé en 2011 dans un rapport d'experts commandé par le ministre de la Santé sur les [Nouvelles attentes du citoyen, acteur de santé](#), qui recommandait d'améliorer la visibilité de l'offre d'information de santé par la création notamment d'un portail institutionnel unique. Par ailleurs, le Haut Conseil de la santé publique a formulé en mars 2012 des propositions [Pour une meilleure utilisation des bases de données nationales pour la santé publique et la recherche](#).

Une offre d'information privée qui se développe

Parallèlement, une offre d'informations de santé privée se développe, souvent plus en adéquation avec la valeur d'usage des citoyens. Des sites commerciaux ont réalisé des contenus particulièrement riches et proposent également des services interactifs très utilisés. Ces sites sont toutefois au service d'intérêts particuliers, ne couvrant pas nécessairement l'ensemble des besoins des usagers.

Par ailleurs, certains acteurs privés se plaignent de ne pas avoir accès à des informations utiles pour développer de nouveaux services. Parmi ces réutilisateurs possibles, les associations de malades et d'usagers du système de santé peuvent jouer un rôle dans la médiation de l'information de santé pour le grand public. En outre, les mentions légales des sites publics offrant des informations en matière de santé restreignent généralement la réutilisation commerciale de

leurs contenus, ou la soumettent à une autorisation préalable, en raison de droits d'auteurs de tiers ou de difficultés à qualifier a priori l'ensemble des contenus d'un site.

C'est à partir de ces constats que la formation spécialisée « Mise à disposition et valorisation des données publiques » du COEPIA examine comment faciliter l'information et la participation du citoyen et la réutilisation des informations de santé diffusées sur les sites internet publics, et comment l'ouverture des données peut contribuer à une meilleure information des patients et servir les objectifs de santé publique.

La santé fait partie des premiers « débats thématiques ouverts » lancés par Etalab en application de la feuille de route du Gouvernement en matière d'ouverture et de partage des données publiques, pour « créer les conditions d'une politique d'ouverture des données publiques utile aux citoyens, aux entreprises et à la modernisation de l'action publique ». ■

Vers un nouveau site d'information des usagers sur la qualité des prises en charge dans les établissements de santé

Dans le cadre de ses travaux sur les données à fort potentiel économique et social, la formation spécialisée « Mise à disposition et valorisation des données publiques » du COEPIA a entendu le Dr Valérie Salomon, chef du bureau Qualité et sécurité des soins à la Direction générale de l'offre de soins (DGOS), et Mme Catherine Grenier, adjointe au directeur de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins à la Haute Autorité de Santé (HAS).

La base « Platines » (www.platines.sante.gouv.fr) aujourd'hui réalisée par la DGOS (écrans ci-dessous) assure la diffusion publique des indicateurs de qualité des soins pour près de 3 000 établissements. Le dispositif mis en place a été examiné, de même que la démarche de généralisation des indicateurs de qualité et ses enjeux, les données disponibles et les utilisations possibles de cette base.

PLATINES : PLATeforme d'INformations sur les Etablissements de Santé
Mise à jour des données : Novembre 2012

Lutte contre les infections nosocomiales - Année 2011

Classe A ou B Des Meilleurs... Classe C ...aux... Classe D ou E ...Moins bons Classe F Les non répondants

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement
Reflet global de la lutte contre les infections nosocomiales	Score agrégé activités 2011	87/100 ★★☆☆
Organisation, Moyens, Actions, de lutte contre les infections nosocomiales	Indicateur composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales (ICALIN.2)	79/100 ★★☆☆
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques (ICSHA.2)	102/100 ★★☆☆
Risque infectieux per-opérateur	Indicateur composite de lutte contre les infections du site opératoire (ICA-LISO)	95/100 ★★☆☆

CH BOULOGNE-SUR-MER
FINISS : 620103440
Activité : MCO SSR, PSY
Etablissement public

Tous les indicateurs

- Indicateurs de qualité
 - Lutte contre les infections nosocomiales
 - Qualité de la prise en charge MCO
 - Qualité de la prise en charge SSR
 - Qualité de la prise en charge PSY
- Activité MCO
 - Activité générale
 - Maternités
 - réanimation
- Activités autorisées
 - Autres prestations
 - Pathologies courantes
 - Chirurgie ambulatoire

Un nouveau site d'information des usagers sur la qualité des prises en charge dans les établissements de santé succédera à « Platines » à la fin de l'année 2013. Ce chantier, confié à la HAS par la loi de financement de la sécurité sociale du 21/12/2011, vise à mieux informer les patients, favoriser leur choix éclairé sur l'offre de soins et à contribuer au développement de la démocratie sanitaire. Le futur site permettra notamment aux usagers de disposer de nouvelles données, d'une lisibilité renforcée et de davantage de fonctionnalités.

TRAVAUX DU CONSEIL

COEPIA : panorama des travaux en cours

Information administrative locale, données personnelles et données publiques, nouveaux usages numériques et modes de publication des administrations... Plusieurs chantiers sont en marche.

Depuis le début de l'année 2013, le COEPIA a poursuivi ou lancé plusieurs réflexions dans ses domaines de compétences en vue d'élaborer des recommandations qui seront examinées en réunion plénière du Conseil d'orientation pour être soumises au Premier ministre.

Information administrative

C'est ainsi que la formation spécialisée « Qualité de l'information administrative des usagers » a constitué un groupe de travail sur les différents aspects de l'information administrative à l'échelon local. Ce groupe de travail est piloté par Nicolas Conso, chef du service « Innovation et service aux usagers » à la Direction interministérielle de la modernisation de l'action publique (DIMAP) et rapporteur général de la formation spécialisée, et Julien Charles, sous-directeur de l'administration territoriale au ministère de l'Intérieur, rapporteur spécial. Plusieurs auditions d'acteurs de l'information administrative locale permettront de nourrir ces travaux pour tracer rapidement de premières pistes de recommandations.

Données publiques

S'agissant de la formation spécialisée « Mise à disposition et valorisation des données publiques », alors que les travaux engagés à l'automne dernier sur les données publiques en matière de santé se poursuivent et que ceux consacrés à l'élaboration d'un guide à destination des administrations publiques relatif aux données personnelles et à la réutilisation des données

publiques sont en voie de finalisation, un groupe de travail sur le « web sémantique » vient d'être constitué. Placé sous la présidence de Mathieu Jeandron, chef du service Stratégie et urbanisation à la Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC), ce groupe de travail a pour rapporteur Camille Domange, chargé de mission pour l'économie numérique au ministère de la Culture et de la Communication, et a pour ambition d'élaborer des recommandations sur les enjeux du web 3.0 et la gouvernance du web pour les administrations.

Publication administrative

Dans le même temps, les travaux de la formation spécialisée « Politiques de l'édition publique » se poursuivent dans une triple direction : préparation du premier rapport annuel consacré aux stratégies ministérielles de publication élaboré sur la base des rapports transmis par les différents ministères sur leur propre stratégie de publication ; examen des propositions de recommandations élaborées par le groupe de travail sur les conséquences des nouveaux usages du numérique en matière de publication des administrations ; et enfin, poursuite des travaux sur la diffusion des normes juridiques sur les sites internet de l'État.

Chaque mois, l'agenda de la *Lettre du COEPIA* récapitule ou annonce les différentes réunions qui se tiennent ainsi que les auditions qui se rattachent aux travaux des différentes formations spécialisées. ■



Agenda

09/04/2013 **Qualité de l'information administrative des usagers** >> travaux sur l'information administrative au niveau local : audition de Jean-Yves DOUCHEZ, directeur général adjoint des services ; présentation par le SGMAP de l'étude sur les « non-recours » aux aides.

10/04/2013 **Politiques de l'édition publique** >> groupe de travail sur les usages numériques et les modes de publication des administrations.

17/04/2013 **Mise à disposition et valorisation des données publiques** >> travaux sur les données de santé : audition de la société « Décision publique » qui édite le site d-data.fr ; examen de la feuille de route du groupe de travail sur le web 3.0.

26/04/2013 **Politiques de l'édition publique** >> présentation de la stratégie de publication du ministère de la Culture ; présentation de la base de données juridiques Adress'RLR par le ministère de l'Éducation et le CNDP.

14/05/2013 **Qualité de l'information administrative des usagers** >> travaux sur l'information administrative au niveau local.

14/05/2013 **Mise à disposition et valorisation des données publiques** >> N.D.

24/05/2013 **Politiques de l'édition publique** >> examen des rapports ministériels sur la stratégie de publication ; travaux sur les usages numériques et les modes de publication des administrations.

13/06/2013 **Réunion plénière du Conseil d'orientation**

TRAVAUX DU CONSEIL

Une décision mieux éclairée pour une publication plus efficiente : un outil d'aide à la décision

Afin de faciliter la prise de décision la plus efficiente en matière de publication, un outil d'aide à la décision a été conçu par le COEPIA à l'attention des administrations. Pour chaque étape, il fournit les éléments de réflexion nécessaires pour argumenter les choix, à l'heure où les possibilités de publication se démultiplient et où les usages s'orientent vers les supports mobiles.

Dans le cadre fixé par la [circulaire du 29 mars 2012](#) relative à l'efficience des activités de publication de l'État, le COEPIA, avec le support technique de la Direction de l'information légale et administrative (DILA), propose aux administrations un nouvel outil destiné à faciliter la décision de publier.

Son objectif est simple : éclairer les choix aux différents stades du processus de publication dans une perspective d'accroître la performance des activités des administrations dans ce domaine.

Cette fiche d'aide à la décision met en exergue six étapes clés dans le processus de publication. À chacune de ces étapes, des informations précises ou des réponses claires doivent être apportées permettant aux décisionnaires d'effectuer des choix en connaissance de cause.

Pourquoi publier ?

Première et cruciale étape du processus, il s'agit de vérifier que la publication envisagée s'inscrit bien dans la stratégie ministérielle de publication, conduisant à vérifier trois points principaux :

- la finalité de la publication doit répondre à une mission de service public telle qu'une obligation « régaliennne », l'information de l'usager, la participation du citoyen à la vie publique ou encore la diffusion à caractère scientifique et technique ;
- le choix des moyens et la conduite des opérations doit faire l'objet d'une réflexion préalable tenant compte des moyens et compétences dont dispose

l'administration dans un objectif d'accroître la performance, sur une base comparative par rapport à d'autres solutions existantes (mutualisation interne, recours à des éditeurs publics institutionnels ou des éditeurs privés) ;

- enfin, la question d'une distribution gratuite ou marchande doit être d'emblée examinée, en tenant compte de l'offre existante dans la sphère publique et privée.



À ce stade de la réflexion, l'analyse des objectifs de publication doit permettre d'apporter une réponse claire à la question essentielle : pourquoi publier ? Sans réponse convaincante à cette question, la décision de publier risque d'être placée sur des rails incertains. Mieux vaut alors renoncer.

Cible et moyens

La décision de publier doit aussi définir quelle est la cible de public et les moyens matériels de publication qui sont retenus : périmètre large ou restreint de la cible, segmentation de la cible et des moyens en fonction des publics visés.

À ce stade, le projet prend corps et les principales caractéristiques de la publication à venir sont arrêtées : publication en ligne ou papier, ouvrages ou périodiques, affiches, dépliants, e-mailings, version mobile...

Pas de publication sans budget prévisionnel ni objectif de résultat

Déterminer le budget de l'opération constitue un enjeu fort.

Tout d'abord, il convient d'évaluer le projet suivant la méthode des coûts complets, en tenant compte de la totalité des coûts se rapportant à l'opération y compris les coûts internes, notamment de personnels. Il s'agit de chiffrer de manière la plus objective la dépense réelle, en s'appuyant sur des outils de comptabilité analytique, de coûts standards ou en demandant des devis externes dans une perspective d'étudier différentes options et leur incidence sur les objectifs fixés à l'opération.

L'établissement d'un compte d'exploitation prévisionnel, quelle que soit la nature de la publication, est une nécessité ; ces estimations sont alors rapportées à l'enveloppe budgétaire allouée sans que celle-ci constitue a priori le cadre initial de la dépense. En aucun cas, ce ne doit être le budget prévisionnel qui détermine les objectifs et modalités de publication. L'enveloppe est fixée au prorata des objectifs visés et des prévisions de résultats, et non l'inverse.

Faire les meilleurs choix dans la conduite du projet

Il convient encore d'organiser la conduite du projet de publication.

En cas de publication imprimée, il faut procéder aux différents choix qui influent sur la ligne graphique, la maquette, les délais de réalisation et, bien évidemment, le budget final de l'opération. Le prépresse, l'impression et la diffusion sont les principales variables intervenant dans la conduite matérielle du projet.

S'agissant du support numérique, là encore, de nombreux choix auront une influence déterminante sur le processus d'édition, les compétences nécessaires à la réalisation du projet ou l'archivage futur des contenus. L'anticipation des coûts de maintenance d'un site internet, les contraintes technologiques liées aux innovations permanentes en matière numérique doivent être soigneusement appréhendées, de même que les arbitrages à rendre entre l'emploi de ressources internes et le recours aux prestations extérieures.

Le cas des publications multi-supports mérite une attention encore plus grande, car si l'hypothèse d'exploiter un même travail éditorial sur différents supports semble une perspective permettant d'élargir les possibilités de diffusion auprès du public, les contraintes techniques peuvent se révéler coûteuses en temps et en argent voire hasardeuses en termes de résultats.

Quel que soit le mode de publication retenu, la conduite de projet est déterminante dans la performance d'ensemble. Il convient donc d'être particulièrement vigilant sur chaque paramètre de la publication.

Chaîne de validation

Cinquième temps du processus de publication, la mise en place d'une chaîne de validation à chaque étape s'impose pour mener l'opération du lancement du projet au bon à tirer ou bon à diffuser. Cette chaîne de validation doit situer les niveaux d'intervention des différents acteurs de la publication, leurs rôles et engagements respectifs. Il s'agit tout

particulièrement de retracer la chaîne des arbitrages budgétaires, lister les documents d'accompagnement de la décision de publier, les responsabilités en matière de réalisation de la publication, les vérifications des engagements à chaque étape du projet, ou encore le respect des obligations juridiques suivant la nature de la publication.

Évaluation des résultats

Enfin, « dernière et première » étape du processus de publication, il convient avant même le lancement de l'opération, de réfléchir et retenir les critères d'évaluation des résultats. Car rien ne sert de publier si des objectifs de résultat clairs et précis ne sont pas fixés. L'évaluation de l'opération peut prendre de multiples formes : résultats de vente s'agissant d'une publication marchande, baromètre ou enquête de satisfaction dans le cadre de campagnes d'information ou enfin statistiques de fréquentation pour des sites internet ou des ouvrages numériques téléchargeables.

Publier sans se fixer d'objectifs ni se donner les moyens de vérifier qu'ils sont atteints constitue l'exercice à éviter. Les administrations n'ont vocation à publier que pour remplir efficacement leur mission de service public, ce qui implique qu'elles rendent des comptes sur leurs résultats.

En conclusion, l'opération de publication ne peut être efficace si au préalable la prise de décision ne repose pas sur des choix éclairés dans une logique de performance de la publication. La première version de cet arbre de décision est appelée à être expérimentée et à s'enrichir au fil du temps en intégrant des outils d'analyse et des données standards facilitant son usage par les administrations. ■

►► Consulter la fiche d'aide à la décision de publier : www.gouvernement.fr/premier-ministre/coepia



Suivi

des dernières recommandations

✓ **Renseignement téléphonique des usagers** : série de 30 recommandations pour l'amélioration de la qualité du renseignement administratif des usagers par téléphone (déc. 2012) >> **plusieurs recommandations reprises par le CIMAP du 18/12/2012, mises en oeuvre par le SGMAP, examinées par les ministères pour intégration dans leurs dispositifs.**

✓ **Données adresses** : recommandation que la création d'un référentiel commun d'adresses géo-référencées soit reconnu comme un axe majeur de modernisation de l'État (déc. 2012) >> **recommandation reprise par le CIMAP du 18/12/2012, mise en oeuvre par le SGMAP.**

✓ **Grille d'analyse des activités de publication de l'État** >> outil recommandé par le COEPIA en application de la circulaire du 29/03/2012 pour aider les ministères et leurs opérateurs à analyser leurs activités de publication (octobre 2012) >> **mise à disposition des ministères pour l'établissement de leurs rapports sur la stratégie de publication.**

✓ **Guide pour l'amélioration de la qualité de l'information administrative** >> outil méthodologique recommandé par le COEPIA pour permettre aux responsables de l'information des usagers dans les administrations de réaliser un auto-diagnostic et concevoir un plan d'action (juillet 2012) >> **première version mise à disposition pour expérimentation (première expérimentation menée par le ministère de l'Intérieur au second semestre 2012).**

►► En savoir plus : www.gouvernement.fr/premier-ministre/coepia

ACTUALITÉ

Data Culture : un guide pour l'ouverture des données du secteur culturel

Le ministère de la Culture et de la Communication vient de publier un guide pour accompagner les organismes culturels dans l'ouverture de leurs données. Son rapporteur, Camille Domange, chargé de mission pour l'économie numérique et correspondant ministériel open data au Département des programmes numériques, en présente ici les principaux enjeux.



Le développement du numérique a induit une transformation des modes de consommation des données culturelles ainsi que des pratiques et des usages. Dans ce contexte, la prégnance du mouvement open data a conduit à faire de la problématique de la réutilisation des informations du secteur public un des enjeux centraux des politiques culturelles d'aujourd'hui. Le choix de rendre accessibles et réutilisables les données publiques s'inscrit en effet dans une perspective historique, dans une recherche du meilleur partage et d'une plus grande diffusion de l'information mais aussi d'une meilleure mise en perspective du travail des acteurs publics du monde de la culture. Il était donc important pour le ministère de la Culture et de la Communication d'initier une dynamique proactive en faveur d'une véritable stratégie numérique de diffusion et de réutilisation des données publiques numériques du secteur culturel.

Il est important que le secteur culturel, quelles que soient ses spécificités qui doivent être reconnues, ne s'inscrive pas en marge d'un mouvement qui est en marche ; et ce d'autant plus que le monde de la Culture s'est emparé depuis de nombreuses années des technologies émergentes du web pour valoriser ses corpus numérisés et unités documentaires.

Le secteur public culturel est un producteur extrêmement dynamique de ressources culturelles numériques (rapports, études, statistiques, thésaurus, métadonnées, données topographiques, fichiers sonores, images, vidéos, fichiers 2D et 3D, etc.) et ce dans un grand nombre de domaines (patrimoine monumental et architectural, musées et archéologie, spectacle vivant et création artistique, médias et industries culturelles, langue française, politiques culturelles, marché de l'art, etc.). Pour autant, à ce jour, le monde de la culture est considéré comme le « parent pauvre de l'open data » du fait du nombre relativement faible de données publiques issues du secteur culturel ouvertes à la réutilisation libre et gratuite.

Fort de ce constat, le département des programmes numériques du ministère de la Culture et de la Communication a réalisé un rapport baptisé « Data Culture » afin de sensibiliser les producteurs de données publiques, et plus généralement des établissements, organismes et services culturels, à ces problématiques et aux enjeux décisifs qu'elles représentent pour la modernisation de nos politiques publiques.

Ce rapport prend la forme d'un guide pédagogique qui se compose en deux parties. La première partie est relative à la présentation du mouvement de l'ouverture des données publiques (« open data »), au cadre juridique et économique de la réutilisation des données publiques numériques du secteur culturel ainsi qu'à la mise en lumière d'exemples concrets d'applications et de services développés autour de ces jeux de données. La deuxième a pour objectif de formaliser un certain nombre de bonnes pratiques permettant aux acteurs culturels d'initier ou d'accompagner une stratégie des usages numérique.

Il est essentiel que le secteur culturel capitalise sur les prescriptions de ce rapport pour saisir la pleine potentialité offerte par le numérique. Les données publiques issues du secteur culturel participent à l'éducation des citoyens et des plus jeunes, favorisent la démocratisation culturelle et la transmission des savoirs tout en restaurant des liens directs avec l'utilisateur.

Ce rapport s'est appuyé sur les ateliers impulsés par la Mission Etalab ainsi que sur des recommandations de l'Agence du patrimoine immatériel de l'État (APIE) et du COEPIA. ■

► En savoir plus : [Guide Data Culture : pour une stratégie numérique de diffusion et de réutilisation des données publiques numériques du secteur culturel](#)



ACTUALITÉ

Corée du Sud : championne du monde de l'administration électronique

Régulièrement distingué dans les classements internationaux, le *e-gouvernement* en Corée du Sud est au service d'une société particulièrement tournée vers le numérique. Coup de projecteur sur cette action volontariste avec une information publique riche et de nombreux services mobiles.

Premier pays au monde pour le développement du gouvernement électronique, deuxième pour la participation en ligne : le classement de l'ONU dans son *E-Government Survey 2012* invite à se pencher sur l'expérience sud-coréenne. Cette avance, qui s'est progressivement affirmée dans les années 2000 (N°1 dans le classement de l'ONU depuis 2010), trouve sa source dans une politique volontariste de développement des nouvelles technologies.

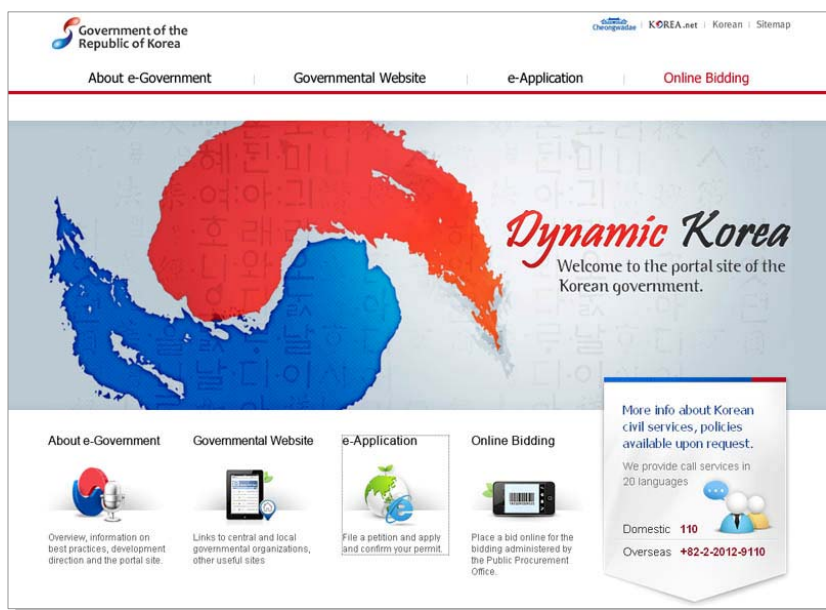
Une politique volontariste et suivi de développement des TIC

Après les premiers équipements informatiques dans l'administration dans les années 1960-70, une ambitieuse politique nationale de déploiement des nouvelles technologies de l'information dans les secteurs public comme privé a été lancée en 1986-87 : réseaux haut débit, utilisation des TIC par les administrations, promotion de l'accès et de l'usage d'internet et des TIC par les citoyens, réseau national de fibre optique... En 1999, c'est un vaste programme d'administration électronique qui est lancé.

Si le numérique peut en Corée du Sud aussi laisser une partie de la population mal à l'aise, la fracture numérique y a néanmoins été considérablement réduite. Tant est si bien que les Sud-Coréens sont aujourd'hui parmi les plus « connectés » au monde.

Un web public riche et interactif

Les sites internet des ministères et agences ont été développés pour informer et interagir le plus largement avec les citoyens, leur offrir de multiples services en ligne.



La page d'accueil de la version anglaise du portail du gouvernement ► www.korea.go.kr

Le ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme est un des principaux producteurs d'informations publiques et administratives, au travers du site ministériel www.mcst.go.kr et surtout du site *Gonggam Korea* (« partager ses opinions ») www.korea.kr, portail des politiques publiques.

Korea.go.kr : un portail internet « exceptionnel » (ONU)

Mais c'est surtout le portail gouvernemental www.korea.go.kr qui fait l'admiration des observateurs internationaux.

L'ONU salue ainsi dans son rapport 2012 ce « portail intégré où les citoyens peuvent trouver à peu près tous les services qu'ils veulent, à la fois au plan national et local ».

Il offre un large accès aux services publics au travers de différentes entrées par thèmes et sujets, avec la possibilité d'un accès personnalisé suivant les renseignements fournis par les internautes. Un puissant moteur de recherche leur permet en outre de trouver les informations et services souhaités dans de multiples administrations y compris au niveau local. Les Coréens peuvent non seulement y trouver les informations publiées par les administrations, mais aussi recevoir des alertes sur leur téléphone mobile ou encore participer à la vie publique par des pétitions, des propositions ou des réactions sur les politiques publiques.

Aujourd'hui, le développement soutenu d'applications mobiles explique largement pour l'ONU que la Corée du Sud continue de caracoler en tête de son classement. ■



ACTUALITÉ

Initiatives

Mission Etalab (SGMAP)	Lancement du 3 ^e concours « Dataconnexions »	08/04/2013	Données publiques
Premier ministre	Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique	02/04/2013	Données pub. / Information administrative
Ministère de la Culture	Guide Data Culture	Mars 2013	Données publiques
Premier ministre	Circulaire relative à la codification	27/03/2013	Publications
Alain Lambert, Jean-Claude Boulard	Rapport de la Mission de lutte contre l'inflation normative	26/03/2013	Info. adm. / Publications
	Salon du livre 2013 (Paris)	22-25/03/13	Publications
Conseil permanent des écrivains (CPE) ; Syndicat national de l'édition (SNE)	Signature de l'accord-cadre relatif au contrat d'édition à l'ère du numérique entre le CPE et le SNE	21/03/2013	Publications
Catherine Morin-Desailly (Sénat)	Rapport d'information sur L'Union européenne, colonie du monde numérique ?	20/03/2013	Info. adm. / Données pub. / Publications



ACTUALITÉ

À lire...

Nicolas Rauline	« L'Internet français passé au crible »	<i>Les Echos</i>	11/04/2013	Info. adm.	Article présentant une étude de comScore sur les spécificités nationales d'internet.
Guillaume de Calignon	« Applications mobiles : le non-respect de la vie privée inquiète la CNIL »	<i>Les Echos</i>	10/04/2013	Info. adm. / Données pub. / Publications	Article sur une étude menée par la CNIL et l'INRIA soulignant que près d'1/3 des applications accèdent aux données géolocalisées.
Benoît Georges	« Le "big data" s'attaque au diagnostic médical »	<i>Les Echos</i>	10/04/2013	Données publiques	Article sur le développement par IBM de son superordinateur Watson pour l'aide au diagnostic.
Laurent Lemire	« Numérique/livre : l'espoir d'une cohabitation intelligente »	<i>Livres Hebdo N°948</i>	05/04/2013	Publications	Dossier sur les ouvrages récents consacrés aux rapports entre le livre et le numérique.
	« La Condition numérique »	<i>Le Monde</i>	05/04/2013	Info. adm. / Données pub. / Publications	Bonnes feuilles de <i>La Condition numérique</i> , de Jean-François Fogel et Bruno Patino, Grasset, 2013, 216 p.
Sandrine Cassini, Julien Dupont-Calbo	« Tous traqués : comment Internet bouleverse la publicité »	<i>Le Monde Eco&Entreprise</i>	03/04/2013	Données publiques	Analyse des conséquences pour les acteurs du marché publicitaire des capacités d'analyse des données personnelles.
Laurent Fargues	« La boîte à idées des fonctionnaires »	<i>Acteurs publics N°94</i>	02/04/2013	Info. adm. / Publications	Article consacré au lancement du site innover.modernisation.gouv.fr , destiné aux fonctionnaires.
Hervé Hugué	« 25,3 millions de terminaux de lecture numérique »	<i>Livres Hebdo N°947</i>	29/03/2013	Publications	Article relayant une étude de GfK estimant que les Français devraient cette année acquérir 15,2 M de smartphones et 5,1 M de tablettes.
Xavier Ternisien	« Environnement : la réforme de la participation du public »	<i>Le Monde</i>	29/03/2013	Publications	Article présentant la nouvelle formule du <i>Figaro</i> , accompagnée d'une évolution du positionnement papier/site et gratuit/payant.
David Perchirin	« La mise à disposition des données publiques »	<i>La Gazette des communes</i>	25/03/2013	Données publiques	Fiche pratique explicitant le cadre juridique de la mise à disposition des données publiques pour les collectivités.
Jean-Marc Sauvé	« Enjeux et défis de l'administration française »	<i>Parole publique N°1</i>	24/03/2013	Info. adm. / Données pub. / Publications	Analyse du Vice-Président du Conseil d'Etat sur les perspectives de l'administration.
Cécile Ducourtieux	« L'édition française n'a pas fait sa révolution numérique »	<i>Le Monde</i>	22/03/2013	Publications	Analyse de l'évolution du secteur français de l'édition dans l'ère numérique.
Laetitia Clavreul	« Des dossiers de patients divulgués sur Internet »	<i>Le Monde</i>	20/03/2013	Info. adm. / Données pub.	Article sur les cas de diffusion par erreur de dossiers médicaux sur internet.
Fabienne Schmitt	« Le numérique amortit le recul des quotidiens »	<i>Les Echos</i>	21/03/2013	Données publiques	Analyse de la part des ventes numériques dans le total de la diffusion payée de la presse française en 2012.



Premier ministre

Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative